

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28

**N°27 – URBANISME ET  
AMENAGEMENT**

**Ilot vert du quartier  
Karsinenea : acquisition  
d'une emprise foncière  
auprès de la SCI ITSAS  
LARRUN**

**Rapporteur :**

Manuel Vaquero, conseiller  
municipal délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 21 septembre 2023 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen*

**Présents**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint,

Manuel Vaquero, , Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave (*présente à partir de la délibération n°2*), Benjamin Marcille, , Monique Labattut, , Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs**

- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Bruno Garraialde, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Sylvie Dargains à Béatrice Chauffard, conseillère municipale

**Absent :**

- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée (*jusqu'à la délibération n°2*)
- Noémie Troubat

**Date de la convocation** : 14 septembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Guillaume Boivin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

## **N°27 – URBANISME ET AMENAGEMENT**

### **Ilot vert du quartier Karsinenea : acquisition d'une emprise foncière auprès de la SCI ITSAS LARRUN**

M. Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

Plusieurs parcelles en nature d'espaces verts ont été acquises par la commune en 2022 au cœur du quartier Karsinenea. Sur ces parcelles, des pratiques d'éco-pâturage ont été mise en œuvre en 2023 en partenariat avec un agriculteur pour l'entretien des espaces.

Dans ce cadre, il convient de régulariser la propriété d'une parcelle située en contiguïté de l'aire de jeux, cadastrée CL n°235 appartenant à la SCI ITSAS LARRUN (annexe 19).

Un accord est intervenu entre la SCI ITSAS LARRUN et la commune de Saint-Jean-de-Luz en vue de l'acquisition par la Ville de cette parcelle d'une superficie cadastrale de 198 m<sup>2</sup> à titre gratuit. La recomposition foncière de cet îlot vert central du quartier Karsinenea sera alors finalisée.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée CL n°235 auprès de la SCI ITSAS LARRUN aux conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents à cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, habitat, stratégie urbaine et mobilités » du 11 septembre 2023,
- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée CL n°235 auprès de la SCI ITSAS LARRUN aux conditions exposées ci-dessus,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents à cette acquisition.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

